

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Henri Blanc, le mardi 09 juillet 2019 à 19h30, sous la présidence de M. Robert AGUETTAZ, Maire.

**Etaients présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. AMBLARD Gabriel, M. AUDOIT Dominique, M. ESTRA Michel, M. LAPLANCHE Jean-Philippe, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine

**Pouvoirs :** M. CARPENTIER Jean à M. Michel ESTRA, Mme MARTINEZ Nathalie à Mme SCAPOLAN Martine, M. PACCARD Christian à Mme Myriam MONANGE.

**Absents :** Mme CARPENTIER Stéphanie, M. CHEVALLIER Christophe, Mme FLON Solange, Mme LEGRAND Myriam, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MEALLIER Nelly, Mme MAHE Karine, M. PACCARD Christian, Mme ROSSET Agnès, M. SIMAC-LEJEUNE Alain,

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au mercredi 17 juillet à 19h30 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le Maire  
  
Robert AGUETTAZ

